

RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ÉVÉNEMENT "LINE DANCE" DU 4 NOVEMBRE 2023 A BÉDÉE (35)
(disponible sur <http://www.americandream35.com>)

Modalités

Toute inscription à la journée LINE DANCE avec JUNG-HYE YOON et JEAN-PIERRE MADGE, du Samedi 4 novembre 2023, valide l'acceptation du règlement et des conditions d'inscription.

Les stages sont ouverts à toute personne médicalement apte à la discipline de la danse en ligne.

En sa qualité d'organisateur l'association AMERICAN DREAM-35 se réserve le droit de modifier le déroulement des stages.

Conditions d'Inscription

La réservation s'effectue grâce au bulletin d'inscription que vous pouvez télécharger sur notre site Internet : <http://www.americandream35.com>

Toute réservation est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera possible, sauf en cas de contre-indication médicale avec présentation d'un justificatif.

L'association se réserve le droit d'annuler toute inscription incomplète, illisible ou non accompagnée du règlement.

Tarifs et règlement

Le paiement est à effectuer uniquement par chèque libellé à l'ordre de l'association **AMERICAN DREAM-35** et à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Francine HUNEAULT - 32 La Cadouyère 35137 BÉDÉE

Les chèques seront encaissés mi-septembre 2023. Un mail de confirmation d'inscription vous sera envoyé.

Responsabilité

Les participants comprennent les risques physiques de participer à des événements de danse sociale et assument l'entière responsabilité de toute blessure ou des dommages personnels résultant de l'événement susmentionné.

Les participants affirment avoir 18 ans ou plus (applicable au tuteur legal pour les moins de 18 ans).

La responsabilité d'AMERICAN DREAM 35 ne pourra être engagée en cas perte ou de vol d'objets personnels.

Droit à l'image

Du simple fait de sa présence, toute personne inscrite à l'événement autorise la diffusion et la publication de tout contenu d'images et de vidéos dans lesquelles elle sera susceptible d'apparaître.

Annulation et remboursement

Une annulation ne pourra donner lieu à un remboursement, même partiel. Cependant, il est possible de revendre vos stages à la condition d'en informer les organisateurs.